

DEC2026_012

**DEPARTEMENT DE LA
DORDOGNE**

**LE GRAND
PERIGUEUX
COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION**

**255 RUE MARTHA
DESRUMAUX
24000 PERIGUEUX**

DECISION DU PRESIDENT

0 0 0 0

Objet : Acte de clôture de la régie de recettes : PISCINE DE SAINT LAURENT SUR MANOIRE

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16/07/2020 autorisant le Président à créer (modifier ou supprimer) des régies en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales

Vu l'acte de création de la régie de recettes PISCINE DE SAINT LAURENT SUR MANOIRE en date du 18 juin 2014 (décision 023-2014)

Considérant la clôture de régie induite par la fermeture depuis la fin de l'été 2022 de la PISCINE DE SAINT LAURENT SUR MANOIRE

DÉCIDE

ARTICLE PREMIER – La régie de recettes de la PISCINE DE SAINT LAURENT SUR MANOIRE instituée auprès du service piscine du Grand Périgueux est clôturée à compter du 28/01/2026.

ARTICLE 2 – En conséquence, il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

ARTICLE 3 – Le Président et la comptable public assignataire de SGC Périgueux sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Périgueux, le 28/01/2026

Affiché le :

10 FEV. 2026

Jacques AUZOU

Le Président

